

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 1^{er} décembre 2015

OBJET :
Exercice des compétences déléguées

Rapporteur : Mme CADET
Délibération n°1

EXPOSE DES MOTIFS

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Mme la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 27 mai 2014 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

- 1.- accordé le 30 juin 2015, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 30 juin 2015, une aide financière de 90 € ;
- 2.- accordé le 30 juin 2015, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 30 juin 2015, une aide financière de 200 € ;
- 3.- retenu le 28 juillet 2015, la convention proposée à Mme Anne DUCHENE.

Cette dernière assure des animations en direction d'un groupe de seniors résidant sur le quartier Mouzimpré et aux alentours. Elle anime avec ce public les activités décidées par le CCAS.

Les animations se déroulent les lundis après-midi du 24 août au 28 décembre 2015 inclus, de 14h45 à 17h15, à l'espace Pierre de Lune, 54270 ESSEY-LES-NANCY.

En contrepartie de ses interventions, Mme Anne DUCHENE est rémunérée à raison de 20,80 € TTC l'heure d'animation à laquelle s'ajoute 1,52 € pour les frais de déplacement.

En cas d'annulation ou d'empêchement, Mme Anne DUCHENE s'engage à prévenir le CCAS dans les meilleurs délais et au plus tard 24 heures avant la séance prévue ;

4.- accordé le 28 juillet 2015, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 28 juillet 2015, une aide financière de 199 € ;

5.- accordé le 25 septembre 2015, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 25 septembre 2015, une aide financière de 500 € ;

6.- accordé le 25 septembre 2015, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 25 septembre 2015, une aide financière de 600 € ;

7.- accordé le 28 septembre 2015, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 25 septembre 2015, une aide financière de 241,58 € ;

8.- accordé le 1^{er} octobre 2015, une aide financière de 199 € au titre du CORSEC du 30 septembre 2015 ;

9.- accordé le 1^{er} octobre 2015, une aide financière de 200 € au titre du CORSEC du 30 septembre 2015 ;

10.- accordé le 12 octobre 2015, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 12 octobre 2015, une aide financière de 113,08 € ;

11.- accordé le 12 octobre 2015, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 12 octobre 2015, une aide financière de 166 € ;

12.- accordé le 19 octobre 2015, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 12 octobre 2015, une aide financière de 283,64 € ;

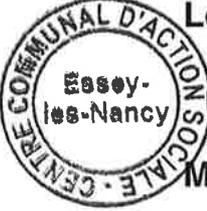
13.- accordé le 20 octobre 2015, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 19 octobre 2015, une aide financière de 500 € ;

14.- accordé le 16 novembre 2015, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 12 novembre 2015, une aide financière de 515,85 € ;

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 4 décembre 2015.

Pour extrait,

Le Président,


Michel BREUILLE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU MARDI 1^{er} DECEMBRE 2015

**SOUS LA PRESIDENCE DE
M. Michel BREUILLE PRESIDENT DU C.C.A.S.**

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 17 |
| Nombre de présents | 12 |
| Nombre de votants | 12 |

PRESENTS :

Mmes Nadine CADET, Myriam LEDROIT, Patricia LANZI, Véronique SAGET, Rosette GIRSCH, Marie-France LACOUR et Marie-France METZELARD.

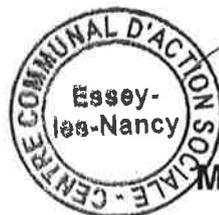
MM. Guy FRANIATTE, Louis CAUSERO, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

EXCUSES :

Mmes Stéphanie GEORG, Jacqueline BELLIER et Janine MARCHAL.
MM. Matthieu RIFF et Jean-Pierre BRANDELY.

Pour extrait,

Le Président,



Michel Breuille
Michel BREUILLE